

MAIRIE de SAINT SEVER CALVADOS

Tél. : 02.31.68.82.63

FAX : 02.31.67.95.15

e-mail : MAIRIE-SAINTSEVERCALVADOS@wanadoo.fr

PROCES – VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 28 avril 2016

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'an deux mil seize, le vingt-huit avril, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NOURRY Jean-Pierre, Maire.

Etaient Présents : Nadine GIUDICELLI – Dominique CABUIL - LEMENOREL Claude : Maires-Adjoints ;
VALLEE Régine - SAINT Yves - LE BOUDOUIL Catherine – PICHARD Maud - VENISSE Didier –
PERIER Karine - CHAIGNON Dominique – LECUYER Christophe - RENARD Yohan – FOREST Gaylord.

Absents excusés : Claudine JOSSE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves SAINT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

I – TARIFS DE LOCATION DU GITE COMMUNAL POUR L'ANNEE 2017

Comme chaque année, le dossier d'inscription aux gîtes de France doit être complété et il doit comporter les tarifs qui seront pratiqués en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide des tarifs du gîte communal.

II – SDEC : MISE EN PLACE DE PRISES D'ILLUMINATION

Monsieur le Maire présente le projet du SDEC Energie pour la mise en place de prises d'illumination dans le Bourg afin d'installer de nouveaux décors festifs. La contribution de la commune s'élève à la somme de 1 290.06 € correspondant au montant du devis de 2 064.10 € déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer afin de lancer l'étude définitive de ce projet.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal confirme que le projet présenté par le SDEC Energie est conforme à sa demande.

III – ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTS PROJETS

Gendarmerie :

Les travaux débutés le 21 mars dans les bureaux et le logement de la gendarmerie se terminent et la réception a lieu le mardi 3 mai à 14h30.

Ancienne salle des fêtes :

Le cabinet Boscher a adressé une estimation pour la réhabilitation et les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL ont été accordés mais les montants ne sont pas communiqués.

Rénovation des celliers de l'Abbaye :

Les travaux sont estimés à 64 777.73€ HT. Une subvention au titre de la réserve parlementaire a été attribuée. Des financements ont été demandés au Conseil Départemental, auprès des Fonds Leader, et au titre de la DSIL. Le 9 mai et pendant une semaine, l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives) effectuera des fouilles archéologiques et adressera le diagnostic fin août.

Aménagement de la signalétique dans le Bourg :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 24 mars, il a été décidé d'approuver le projet d'aménagement de la signalétique. Les devis rectifiés ainsi que les plans ont été reçus des entreprises consultées.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'approuver le projet d'aménagement de la signalétique dans le Bourg tel que présenté.

- **Abbaye de St Sever en Réalité Augmentée** :

Un stagiaire travaille actuellement sur le projet avec l'association la Vache qui Lit. Une demande de subvention a été adressée au Conseil Régional et est en cours d'instruction.

- **Aménagement du carrefour Route de Sept Frères/rue de la petite vitesse : Convention avec le Conseil Départemental et demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé d'aménager le carrefour de la route de Courson/rue de la gare et le carrefour de la route de Sept Frères/rue de la petite vitesse RD81A. Monsieur le Maire a rencontré les services du Conseil Départemental le 27 avril afin de connaître les modalités et le montant de la participation financière du Conseil Départemental sur ce projet.

La Cabinet Bellanger adressera fin mai une nouvelle estimation de ce projet en modifiant quelques éléments.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confirmer auprès du Conseil Départemental la réalisation du projet d'aménagement du carrefour de la route de Sept Frères/rue de la petite vitesse pour cette année et de demander une subvention au titre des amendes de police pour ces travaux. L'aménagement du carrefour de la route de Courson/rue de la gare RD77 sera programmé sur l'année 2017.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal confirme le projet d'aménagement du carrefour de la route de Sept-Frères/rue de la petite vitesse et charge le Maire d'effectuer une demande d'aide financière au titre des amendes de police au Conseil Départemental.

IV – QUESTIONS DIVERSES

✓ **Convention de mise à disposition du débit de boissons à consommer sur place de 4^{ème} catégorie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la licence 4 pour le « Vieux Château » sera transférée dès l'ouverture de « L'Étape en Forêt » au responsable de l'établissement dans le cadre de son exploitation. En complément de la déclaration de mutation, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention d'une durée de 15 ans entre la commune, l'Intercom Séverine et la Société ABV.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du débit de boissons de 4^{ème} catégorie « Route du Vieux Château » en complément de la déclaration de mutation, dans le cadre de l'exploitation du bâtiment « L'Étape en Forêt », avec l'Intercom Séverine et le gérant de la Société ABV.

✓ **Demande de subvention**

Suite à la demande d'aide financière de l'association « Noël pour tous » reçue récemment, le Conseil Municipal vote la subvention communale suivante :

Association Noël pour tous : 100€

- ✓ **Camion de la commune** : il est en mauvais état et les élus réfléchissent à son remplacement par un camion-benne.
- ✓ Les tables de pique-nique de l'ancien camping sont restées à l'atelier et ne sont pas utilisées. Il conviendrait de les installer à divers endroits sur la commune.
- ✓ Des marches seront aménagées dans le passage de la place de la mairie vers la rue du Haras en raison de la descente assez difficile depuis la réalisation des travaux de la place de la mairie.
- ✓ Place de la mairie : les garde-corps et mains courantes ont été installés.